



APPEL DES AGENT.ES du SEJM
À une Assemblée Générale des agent.es de la SDPPE
Le vendredi 7 mai à 14h00 via SKype

Nous, agent.es du SEJM, tous métiers confondus, étions une quinzaine en grève le mardi 13 avril pour revendiquer de meilleures conditions de travail, et cela afin d'accueillir et d'accompagner au mieux les jeunes pris en charge par le service, et contre l'augmentation du temps de travail prévue par la ville de Paris.

Un préavis de grève spécifique avait été déposé par la CGT pour soutenir et porter nos revendications. La réponse apportée par la Direction de la DASES est clairement insatisfaisante, et nous a décidés à nous porter grévistes le 13 avril.

Avant de rejoindre **le mouvement en intersyndicale sur la perte des 8 jours de congés**, nous nous sommes rassemblé.es devant les locaux de la direction à Mazas et devant notre service, nous avons été rejoint.es par des collègues du SEMNA, du BDEA, du service social scolaire, par ailleurs 18 collègues de l'équipe de l'ase du 18^{ème}, ont débrayé 1h pour répondre au préavis de grève.

Par ailleurs, cette mobilisation a permis de rétablir des RTT et de repousser un projet d'augmentation de la charge de travail, en revanche, aucune réponse n'a été apportée sur la situation très dégradée que nous vivons au SEJM au quotidien.

Devant ce constat, nous appelons à construire un rapport de force pour gagner et à poursuivre cette mobilisation.

Les difficultés que nous dénonçons au SEJM, se retrouvent dans une majorité des autres services du Pôle Parcours de l'Enfance et de la SDPPE, dans tous les corps de métiers avec:

- **Surcharge, vacances de postes, à l'accueil, à la gestion et sur le pôle socio-éducatif,**
- **Entraînant souffrance au travail et dégradation des conditions d'accueil, d'accompagnement et des missions de services publics,**
- **Difficultés à répondre aux sollicitations, difficultés à trouver des places adaptées pour les enfants et jeunes adultes, mise en place du suivi des AED,**
- **Multiplication des protocoles, lourdeur des procédures etc.**

Nous, personnels du SEJM appelons tou.tes les collègues de la SDPPE, réparti.es sur le territoire à se réunir et se mobiliser.

Les agents de la SDPPE, mettent en œuvre la prévention et la protection de l'enfance sur les secteurs ASE, dans les SAF et établissements, dans les services sociaux scolaires.

Ces services sont donc directement liées et la dégradation d'un service impacte d'une manière ou d'une autre tous les autres services de la sous-direction.

Par ailleurs, nous nous partageons le budget de la SDPPE, et les acquis des un.es, même arrachés dans des mobilisations, ne doivent pas être alloués au détriment des autres.

Il est nécessaire que l'ensemble des services territoriaux puisse se réunir, pour échanger sur les réalités de terrain et l'écart qu'il y a entre les missions et les moyens alloués pour y parvenir.

Par ailleurs, l'ensemble du projet mis en place par la direction et la ville de Paris, impacteront toutes les missions. Il est nécessaire que les agent.es échangent avec l'ensemble des collègues, sur le projet d'augmentation du temps de travail qui sera mis en place, à partir de janvier 2022, ainsi que du mouvement intersyndical en cours, sur lequel nous avons pris appui pour se mobiliser.

La CGT, FO et SUPAP-FSU soutiennent ces revendications, et appellent, avec les collègues, à une assemblée générale sous forme de réunion d'information syndicale dématérialisée le

vendredi 7 mai à 14h00, via ce lien Skype:

- double clic sur ce lien : [Participer à une Réunion Skype](#)

- ou copier-coller ce lien dans la barre d'adresse :

<https://meeting.apps.paris.fr/meet/florence.pik/FV0MTZPD>

Participer par téléphone :

Pont de conférence Skype Mairie de Paris : +33 1 44 76 65 65 (*) (tel:+33144766565)

ID de conférence : [67107827](#)

Cette réunion est organisée dans le cadre du droit au temps d'information syndicale pour les heures d'avril et mai 2021. Chaque agent peut y participer sur son temps de travail, sous réserve de nécessité de service. Prévenir sa hiérarchie 3 jours en avance.